



Quotité et rémunération

Par DroitDT

Bonjour,

Je travaille dans le domaine de la formation pour adultes. Ma responsable de service avait assuré le maintien des modalités de mon premier contrat de travail, en juillet dernier. Dans ce cadre, j'ai signé un document m'engageant à vouloir poursuivre ma mission en septembre (nouvelle rentrée, nouveau contrat CDD)

Le contrat de travail reçu en septembre, pour le même poste a été signé, je l'ai transmis à mon employeur.

Malheureusement, les modalités ont changé, quotité et rémunération à la baisse Or, ma responsable avait transmis quelques jours avant un mail assurant que ma quotité et rémunération ne changeaient pas malgré la perte d'heures (moins d'heures de formation).

Ai-je la possibilité "d'annuler" ma signature de contrat ? en sachant que j'ai été induite en erreur donc incitée à signer en toute confiance le renouvellement de contrat.